



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTEFAUCON
03 81 81 45 71

mairie.montfaucon@wanadoo.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mercredi 3 avril 2019 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, le mercredi 3 avril 2019 à 20h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents :

Messieurs : Pierre CONTOZ, François BERTHET-TISSOT, Michel CARTERON, Cyril DELITOT, Guy LAITHIER, Alain RICHARD, Hervé TOURNOUX

Mesdames : Catherine ALLIMANN, Frédérique BICHET BRAILLARD à partir du point IV - 6, Stéphanie BOITEUX, Dominique GRISOT, Françoise JOURNOT, Corinne PETER, Géraldine VALLOT VUITTON

Absents excusés :

Frédérique BICHET BRAILLARD jusqu'au point IV - 5
Renaud GAUDILLÈRE donne procuration à Géraldine VALLOT VUITTON
Christine MOLLIER donne procuration à Corinne PETER
Jacques TONNERRE donne procuration Hervé TOURNOUX

Absent :

Nicolas-Alessandro SAURET

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose François BERTHET-TISSOT comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité.

2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sans modification, l'ordre du jour présenté est adopté à l'unanimité.

3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 février 2019

Sans modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Compte administratif 2018 du budget communal M14** : Le Maire rappelle la présentation du compte administratif lors de la session du 26 février dernier. Il s'écrit ainsi :

	BP 2018 avec DM	CA 2018		
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 154 912.55	852 968.01	2018 - Excédent :	Rappel : 2017 :
Recettes	1 154 912.55	1 124 170.37	271 202.36 € + reprise excédent antérieur :	Excédent : 241 293.08 €
			357 655.34 €	

INVESTISSEMENT				
Dépenses	870 029.20	528 317.00	2018 - Déficit :	Rappel : 2017 :
Recettes	870 029.20	449 132.40	79 184.60 €	Déficit : 286 328.79 €
			Déficit : 365 513.39 €	avec reprise antérieure
			avec reprise antérieure	

◇ **Vote du compte de gestion 2018 du budget communal** : Constaté en parfaite concordance avec le compte administratif, le compte de gestion M14 du Comptable du Trésor **est approuvé à l'unanimité**.

◇ **Approbation du compte administratif 2018 du budget communal** : Après élection de Michel CARTERON, conseiller municipal délégué, il soumet au vote du conseil, en l'absence du Maire qui s'est retiré, le compte administratif M14. **Approuvé à l'unanimité**.

◇ **Affectation du résultat 2018 du budget communal M14** :

EN INVESTISSEMENT : le résultat 2018, déficit de 365 513.39 € est inscrit au compte 001 – dépenses d'investissement du BP 2019.

Le solde excédentaire des restes à réaliser (dépenses : 23 905 € / recettes : 137 630 €) 113 725 € est déduit du déficit d'investissement. Ce dernier s'élève donc à 251 788.39 € qu'il convient de couvrir par l'excédent de fonctionnement-

EN FONCTIONNEMENT : le résultat 2018, excédent de 357 655.34 € est réparti ainsi : 251 788.39 € affectés au compte au compte 1068 – recettes d'investissement du BP 2019, pour couvrir le déficit d'investissement.

La différence, 105 866.95 € est affectée au compte 001 recettes de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

◇ **Budget du service périscolaire et extrascolaire** : Le Maire présente le premier budget annexe de ce service. Il regroupe les activités, Garderies – pause méridienne et cantine, TAP du jeudi après-midi, ALSH petites et grandes vacances, Chantiers de jeunes et Ludothèque.

Il s'écrit ainsi :

Dépenses :	169 750 €
Recettes :	131 900 €
+ subvention d'équilibre	<u>37 850 €</u>
	169 750 €

Adopté à l'unanimité.

◇ **Budget primitif communal 2018 (M14)** : Il s'inscrit globalement ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées : 1 215 616 €
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées : 956 829 €

Adopté à l'unanimité.

◇ **Ressources fiscales 2019 – taux des trois taxes** : le Maire propose le maintien des taux communaux 2018, à savoir :

- **Taxe d'habitation** : 8.32 %
- **Taxe foncier bâti** : 14.15 %
- **Taxe foncier non bâti** : 27.46 %

Approuvé à l'unanimité.

◇ **Contrats d'assurances auprès de GROUPAMA - Avenants : observations du contrôle de légalité** : Alain RICHARD, conseiller municipal, rappelle qu'en séance du 22 janvier 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les avenants aux contrats d'assurances, proposés par Groupama pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Suite à observation du contrôle de légalité, l'échéance de ces contrats est fixée au 31 décembre 2022.
Adopté à l'unanimité.

5 - AFFAIRES DE PERSONNELS

◇ **Régime indemnitaire – enveloppe 2019** : Le Maire rappelle que l'enveloppe du régime indemnitaire comprend également les astreintes versées au personnel technique (pour le déneigement). Elle s'élève à 25 838 € pour 2019. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Recrutement en remplacement de Michèle VUILLEMOT** : le jury, réuni le 8 mars 2019 a retenu la candidature de Klodjana ZGJONA. **Le conseil municipal unanime autorise le Maire à signer un CDD d'un an, à compter du 1^{er} mai 2019 – à 30/35^{ème}.** Klodjana ZGJONA assurera les tâches actuellement confiées à Michèle VUILLEMOT.

6 – AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

◇ **Groupement de commande fourrière automobile : actualisation des tarifs.** Le Maire rappelle ce groupement de commande auquel la commune a adhéré. A la demande de la CAGB, **le conseil municipal unanime décide d'augmenter les tarifs afin de les harmoniser sur l'ensemble du territoire CAGB.**

◇ **Extension du cimetière : sollicitation de la CAGB** : Le Maire rappelle les différentes tranches de travaux depuis 2006 et l'attribution d'une aide DETR / Etat en cours. Désormais, l'extension du cimetière est de la compétence de la CAGB. **Le conseil municipal unanime souhaite :**

- **La poursuite de l'extension sous maîtrise d'ouvrage CAGB, la commune apportant un fonds de concours de 50 % du solde HT des travaux**
- **La réalisation des caveaux, à charge communale.**

◇ **Renouvellements d'adhésions à organismes** : le Maire propose les adhésions suivantes :

Agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine	montant à définir par assemblée générale
Conservatoire botanique de Franche-Comté	montant à définir par assemblée générale
Association des Maires ruraux du Doubs	110 €
Association des Maires du Doubs	montant à définir par assemblée générale
Association des communes forestières	252 €
Fondation du patrimoine	montant à définir par assemblée générale
Association européenne VIA FRANCIGENA	250 €
CAUE	180 €
AD@T	129.60 €

Adopté à l'unanimité.

7 – AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES ET ASSOCIATIVES

◇ **Subvention 2019** : Comme chaque année, le Maire propose le versement des subventions suivantes aux associations :

- Association locale des Montfaucon de France

l'association locale	}	70 €
l'association nationale		709 €
- Association le Château 779 € (+ 8 000 € dans le cadre de la convention)
- Football Club de Montfaucon, Morre, Gennes, La Vèze 779 €
- Association des Familles 779 €
- Tennis club Mamirolle – Montfaucon 779 €
- LACIM "les Amis d'un coin de l'Inde et du Monde" 225 €

➤ Association de la Malate	225 €	
➤ Les Vergers de Montfaucon	225 €	
➤ Association des Anciens Combattants	100 €	
➤ Club des retraités	100 €	
➤ Association Eglise de Montfaucon – Patrimoine Historique	100 €	
➤ Association Notes et Touches	100 €	
➤ Musiques en Perspectives	5 000 €	festival
➤ Les Cadichons falcomontais	100 €	
➤ Aqueduc romain	100 €	
➤ Avalfort	650 €	convention 2018-2020
➤ Festival EBULLI'SON	1 500 €	

- Associations d'intérêt scolaire

➤ Coopérative scolaire de Montfaucon		
chiffre compte tenu du mode de calcul :	4 035 €	(en 2018 : 3 963 €)
➤ FSE collège de Saône ... élèves x 8 €/élèves : en attente	584 €	(en 2018 : 584 €)

- Associations à caractère social, sur proposition du CCAS

➤ ELIAD	110 €	
➤ Ronde de l'Espoir (Ligue contre le cancer)	110 €	
➤ Donneurs de Sang Saône	110 €	
➤ Semons l'Espoir et Maisons des Parents	110 €	
➤ Association Dons d'Organes	110 €	
➤ Association des Paralysés de France	110 €	
➤ Association "Enfants et Santé"	110 €	
➤ Virade de l'Espoir / MFR de Morre	110 €	si la manifestation a lieu
➤ Bibliothèque de l'hôpital / la distraction des malades	110 €	

Adopté à l'unanimité.

8 – AFFAIRES AGRICOLES, FORESTIERES et D'ENVIRONNEMENT

◇ **Mise en nature de pâture d'espaces sous ligne HT : convention avec RTE.** Guy LAITHIER, Adjoint rappelle les échanges avec RTE pour la restauration des espaces broyés en pâtures. RTE s'engage conventionnellement à prendre en charge les travaux. **A l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser des travaux et autorise le Maire à signer la convention avec RTE.**

◇. **Vente des bois communaux – perspective d'encaissement par l'ONF** : Guy LAITHIER, Adjoint, expose la proposition de l'Etat, de confier à l'ONF, l'encaissement des ventes de bois, au lieu de la DGFIP, charge à l'ONF de la reverser aux communes sous un délai de deux mois. **Après débat, le conseil municipal unanime s'oppose à cette proposition**

◇ **Forêts communales : programme de travaux 2019 délégués à l'ONF** : Guy LAITHIER, Adjoint, expose que dans le cadre du plan de gestion des forêts, l'ONF propose un programme de travaux :

- en INVESTISSEMENT, s'élevant à 8 227,56 €. Il s'agit essentiellement de travaux sylvicoles parcelle 25, dont plantations de « Cèdre de l'Atlas »
- en FONCTIONNEMENT, s'élevant à 1 809,60 €, dont ouverture de cloisonnements parcelles 10 et 11.

Adopté à l'unanimité.

9 – AFFAIRE DE DE VOIRIES, RESEAUX ET BATIMENTS

◇ **Réfection chemin du MONT- convention avec RTE** : le Maire rappelle que l'état du chemin du MONT a nécessité la consultation d'entreprises et les négociations ont été menées avec RTE dans le cadre des travaux de confortement des lignes HT (225.000 volts).

Les travaux de restauration du seul chemin du MONT- de la rue du Belvédère au carrefour dit de la « Combe aux Batards »- s'élèvent à 95 040 € (entreprise BONNEFOY, mieux-disant).

RTE propose une convention par laquelle il apporterait + de 75% du montant soit 80 740 €, charge à la commune de procéder aux travaux avant le 30 juin 2019. Le plan de financement proposé

laisse un reste à charge communale de 1 392 €. **Après débat, le conseil municipal unanime, autorise le Maire à :**

- **signer ladite convention,**
- **signer le marché avec l'entreprise BONNEFOY pour la réalisation des travaux dans les délais impartis.**

Monsieur le Maire informe le conseil :

Déclarations préalables accordées :

- Johann VERGNORY : construction d'une piscine hors sol avec habillage bois
- Jeanne CONTOZ : remplacement de la porte de garage
- Candido MARTINEZ : pose d'une isolation extérieure et d'un bardage
- André CHABOD : remplacement de la porte d'entrée
- Société ORANGE : installation d'une armoire de sous-répartition optique
- Sébastien FALCONI : pose d'un auvent

◇ **Permis de construire délivré** : Frédéric VERMOT : construction d'un garage

◇ **Renoncations au droit de préemption urbain.** Elles ont concerné

- Une maison en zone UB, sur parcelle de 1 083 m², rue de la Sablonière
- Une maison en zone AU1m1, sur parcelle de 1 130 m², rue de Laserolle
- Un appartement en zone UA, dans copropriété, chemin des Granges
- Une parcelle de 40 m² faisant partie de la RD, rue du Comté de Montbéliard

◇ **Fourniture de repas pour la cantine : observation du contrôle de légalité** : Corinne PETER, Adjoint rappelle que le conseil municipal a décidé de renouveler le contrat de fourniture de repas, de la CUISINE D'UZEL, pour la cantine. La délibération a fait l'objet d'une observation, par lettre du 14 février 2019, notamment sur la nécessité d'une remise en concurrence malgré le caractère de l'entreprise CUISINE D'UZEL. Par lettre en réponse du 2 mars, le Maire s'est engagé à lancer une nouvelle consultation pour la rentrée 2019 - 2020.

◇ **Scolarisation des enfants de la Malate : situation du dossier** : Corinne PETER, Adjoint rappelle ce dossier. Les choses évoluent progressivement :

- Les élèves dont les parents souhaitent l'inscription à Besançon, continuent d'être acceptés notamment à RIVOTTE charge à la commune de régler les frais de scolarisation demandés par la ville.
- Lors du rendez-vous obtenu auprès de M. le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire a abordé ce sujet et plus particulièrement le cas des élèves dont les parents souhaitent la scolarisation à l'Est : THISE – ROCHE LEZ BEAUPRE. Le Député E.ALAUZET a adressé courrier au DASEN dans le même sens que le Maire.
- Le DASEN J.M. RENAULT et son adjoint M. MIELLE, ont été reçus par le conseil d'administration de l'Association des Maires du Doubs. A cette occasion, le Maire a pu aborder le sujet.
- Une réunion est prévue le vendredi 12 avril à 19h avec les inspecteurs MIELLE et MARTIN.

◇ **Effectifs à la rentrée 2019 : perspective d'ouverture d'une classe.** Corinne PETER, Adjointe, présente les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2019 / 2020 qui sont estimés à 141 élèves (contre 131 cette année).

La décision d'ouverture d'une 6^{ème} classe interviendra le 13 mars 2019.

Cette bonne nouvelle aura quelques incidences matérielles telles que réorganisation de la localisation des classes, achèvement de l'équipement en vidéoprojecteur (1 classe).

◇ **Compte-rendu du conseil d'école du 11 mars 2019.** Corinne PETER, Adjointe, fait un compte rendu de ce conseil :

- Effectif attendu à la rentrée 2019 : 142 élèves
- Projets réalisés :
 - ✓ Spectacle de flamenco
 - ✓ Ludothèque pour les maternelles
 - ✓ Exposition Genre(s)
 - ✓ Livre élu
 - ✓ Intervention sur l'Europe par la Maison de l'Europe...
- Projets à venir :
 - ✓ Exposition « Architecture en terre d'aujourd'hui »
 - ✓ Cycle piscine du 22 mars au 14 juin – 10 séances
 - ✓ Projet électricité
 - ✓ Prévention routière
- Sécurité : exercice d'évacuation incendie et de confinement accident technologique
- Quelques travaux et aménagements à prévoir
- Conseil municipal des enfants :
 - ✓ Projet d'organiser autrement les jeux dans la cour
 - ✓ Baptême d'un arbre pour commémorer les droits de l'Homme et des Enfants
 - ✓ Installation du banc de l'amitié

◊ **Travaux Cote de Morre et chemin de la Malate** : le Maire expose les travaux envisagés :

- chemin de la Malate par la ville de Besançon à compter du lundi 8 avril 2019
- route de Morre (RD) par le Département à compter du lundi 29 avril 2019.

A 23h, le Président lève la séance.

François BERTHET-TISSOT
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Maire